

St Jean du Pin
 Mairie de SAINT-JEAN-DU-PIN
 370 Avenue Jean Rimon
 30060 Nîmes
 Tél : 04.66.52.58.82

Commune de Saint Jean du Pin
Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Document graphique du règlement (Plan de zonage - secteur sud)
 Révision n°1
 Echelle : 1/2500ème

Avec le concours de :
SPI GRAPHIC
 Société de services
 Plans Urbanistiques
 Tél : 04.67.12.42.63
 16000 AGEN
 E-mail : spi@spigraphic.fr

Révision du POS et élaboration du PLU : DCM du 17 mars 2011
 Prescription de la révision n°1 du PLU : DCM du 1er avril 2019
 Arrêt du projet de la révision n°1 du PLU : DCM du 27 juillet 2021
 Approbation de la révision n°1 du PLU : DCM du 25 janvier 2022

Révisé le 25/01/2022
 Révisé le 25/01/2022

Pièce modifiée pour la prise en compte du risque feu de forêt suite à l'avis de la Préfecture sur le PLU arrêté

LEGENDE
Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zone et de secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Emplacement réservé (cf. liste figurant sur le présent règlement graphique)
- Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)
- Marges de recul des constructions le long des axes routiers (RD 50 et RD 50C)
- Risque érosion des berges : zone non aedificandi de 10m de part et d'autre des cours d'eau Cours d'eau

Autres dispositions édictées par le PLU

- Éléments du patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique (cours d'eau de l'Alzon et sa ripisylve) au titre de l'article L.151-22 du code de l'urbanisme

Dispositions reportées sur le PLU :

- Risques d'inondation :
 - Enveloppe des zones inondables du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du Gardon d'Alès - Commune de Saint Jean du Pin (voir annexe 5.1.3 du PLU)
 - Enveloppe des zones de ruissellement pluvial indifférencié (issues de la méthode Exceco)
- Risques technologiques :
 - Périmètre de protection explosif du Plan de prévention des Risques Technologiques (PPRT) d'EPIC France (zone b)
- Risques miniers (source étude Géoderis) :
 - Alta tassement de niveau faible
 - Alta effondrement localisé de niveau faible
 - Alta effondrement localisé de niveau moyen

Se référer aux dispositions édictées en Titre IV du règlement écrit du PLU

Risque "glissement de terrain" :
 Se reporter au plan de zonage n°2.2.4 - Document graphique du règlement - Risque "glissement de terrain"
 Risque "retrait gonflement des argiles" :
 Se reporter au plan de zonage n°4.2.5 - Document graphique du règlement - Risque "retrait et gonflement des argiles"
 Risque "feu de forêt" :
 Se reporter au plan de zonage n°4.2.6 - Document graphique du règlement - Zonage de "Alta feu de forêt"
 Risque sismique : L'ensemble de la commune est classée en zone de niveau 2 (faible)
 - se reporter aux dispositions constructives en annexe n°5.3.7 du PLU

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Aménagement d'un chemin piéton	Commune	155 m²

